

Date de dépôt : 29 février 2016

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique de la solidarité internationale pour l'année 2014

Rapport de M^{me} Lydia Schneider Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances a traité, sous la présidence de M. Eric Stauffer, le RD 1088 durant sa séance du 27 janvier 2016.

Le procès-verbal de la séance a été rédigé avec exactitude par M. Gérard Riedi que nous remercions.

Ont assisté aux travaux :

Département présidentiel (PRE)

M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat

M^{me} Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du service de la solidarité internationale

Audit du Département présidentiel (PRE)

M. Longchamp relève que certains éléments d'orientation ont été décidés dans le cadre budgétaire 2015 par le Grand Conseil, notamment la réduction du budget de la Fédération genevoise de coopération et l'augmentation du budget du CICR (l'organisme qui est aujourd'hui privilégié dans la solidarité internationale). D'autres opérations ponctuelles sont financées, notamment des opérations d'urgence dues à des catastrophes naturelles et où le canton participe en général aux tours de table faits par la Confédération. D'autres éléments d'aide au développement financés par le biais de décisions budgétaires sur les lignes idoines font toutes l'objet d'un préavis d'une

commission cantonale à l'attention du Conseil d'Etat (décisions qu'il suit à quelques exceptions).

M. Longchamp rappelle qu'il y a eu, il y a douze à dix-huit mois, de longues discussions dans la Commission des finances sur les comparaisons internationales ; différents documents, qui restent valables, avaient été fournis aux commissaires sur les distinctions entre l'aide au développement et les programmes de solidarité au sens pur et sur les comparaisons internationales. Il est en effet difficile de réaliser des comparaisons internationales dans la mesure où il n'y a pas de normes, à part quelques-unes de l'OCDE, propres à définir la solidarité internationale. Dans certains pays, construire des centrales nucléaires relève de l'aide au développement pour certains budgets et, dans d'autres pays, l'aide militaire est carrément une aide au développement. Sur les plans cantonal et intercantonal, des comparaisons ont, en revanche, pu être faites, d'abord pour consolider tout l'effort qui est fait par le canton et les communes. On s'aperçoit ainsi que toutes les communes genevoises ont des politiques de solidarité internationale avec des efforts parfois assez importants. Des communes se fixent ainsi comme objectif d'atteindre 0,7 % de leur budget et y parviennent, tandis que d'autres dépassent même ce niveau ; Vandœuvres et Cologny arrivant même au-delà de 1 %. Ces communes ont, certes, des moyens importants, mais l'effort de 1 % est d'autant plus substantiel. En comparaison intercantonale, on voit que des gros efforts sont faits au niveau de la Confédération avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) et des opérations d'aide au développement qui font honneur à la Suisse. Dans les autres cantons, la situation est diverse. L'étude réalisée démontre que, dans certains cantons, pas un franc de solidarité internationale est versé, y compris pour les opérations d'urgence, pour le CICR ou d'autres actions étant au cœur même de la Suisse. Le canton de Genève représente ainsi à lui seul un peu moins de la moitié des efforts des cantons suisses, même en étant en dessous de la volonté d'atteindre 0,7 %.

Discussion

Un député UDC aimerait savoir s'il faut comprendre que l'ensemble des cantons verse à peu près les mêmes montants que le canton de Genève.

M. Longchamp répond que le canton de Genève représente 46 % des contributions de la Suisse. Sans parler des questions d'aide au développement qui nécessitent des structures et des organisations dont Genève dispose en grand nombre. Lors des appels du CICR, de Médecins sans frontières, etc. dans le cadre de conflits majeurs (opérations au Soudan, en Syrie, etc.), c'est la Confédération et le canton de Genève qui sont généreux et quelques autres

cantons, notamment le canton de Vaud. Par contre, certains cantons se caractérisent par le fait d'être aux abonnés absents, ce qui est questionnant.

Un député MCG trouve le rapport assez complet, mais il manque la définition de la solidarité internationale ; c'est une question à laquelle il serait bien d'apporter plus de clarté un jour. Le député voit que Noé21 a reçu 200 000 F.

M. Longchamp répond, concernant la solidarité internationale, qu'une note avait été adressée à la Commission des finances le 6 avril 2014 avec des explications sur la distinction entre la solidarité internationale et l'aide publique au développement. Il indique également qu'un des axes de l'aide au développement consiste à favoriser des projets en phase avec le défi climatique et à cibler les actions du canton sur cet élément. Dans ce cadre, Noé21 a initié une action destinée à réduire les effets de la consommation, notamment électrique, des climatiseurs en Inde. Cela permet d'envisager des rationalisations et des efforts considérables qui ont des effets autrement plus puissants que si des sommes identiques étaient investies en Suisse.

M. Longchamp explique que le projet de Noé21 s'étendait sur plusieurs années et que 200 000 F devaient normalement être débloqués en 2015. Ensuite, la Commission des finances avait indiqué sa désapprobation par rapport à cette décision, de la compétence du Conseil d'Etat. Lors de l'élaboration du budget 2016, un député libéral avait attiré son attention pour indiquer qu'il n'allait pas refaire l'opération qu'il avait faite au titre de l'efficacité : la Commission des finances avait retiré de l'argent sur la somme générique et pas sur Noé21 en particulier. M. Longchamp avait également noté que la Commission des finances comptait se prononcer sur l'idée de renoncer à poursuivre le projet avec Noé21.

M. Longchamp signale que, à ce jour, aucune somme n'a été versée à Noé21 pour 2016, ni pour 2015. Le département est donc resté en attente d'une décision de la Commission des finances. Il est prêt à entendre le message de la commission sur Noé21, pour autant qu'il représente une majorité. Par contre, diminuer à chaque fois la rubrique dans son ensemble pose un problème puisque cela ne touche pas Noé21, mais toutes les institutions concernées.

M^{me} Alonso Lormand informe que le département a reçu le rapport sur l'utilisation de ce financement de 200 000 F en 2014. Des activités ont été réalisées, sur le terrain, en lien avec des universités sur place, le but étant de commencer la formation des architectes et des ingénieurs civils en Inde par rapport à des nouvelles techniques d'adaptation pour réduire la consommation des systèmes de climatisation. Elle signale que Noé21 a réussi

à avoir un cofinancement sur place ainsi que de la Hope Foundation, ce qui permet de continuer l'activité pour l'instant. Le département a également reçu le rapport financier avec les justificatifs des versements de cet argent en Inde.

Un député PLR estime que ce sujet est particulier vu le malaise et les problèmes qu'il crée (pour certains). Mais, comme le projet de budget 2016 n'a pas été accepté et que cette aide n'a pas fait l'objet d'un contrat de prestations, la Commission des finances n'a pas effectué de vote formel. Un vote indicatif pourrait être fait, mais le plus simple est de dire au Conseil d'Etat de ne pas verser cet argent. Certes la liberté d'association est inscrite dans la Constitution et personne n'empêche Noé21 de faire ses activités. Par contre, il y a aussi une liberté de subventionnement. Le député PLR ne voit pas pourquoi le canton de Genève va faire de l'aide au développement à hauteur de 200 000 F dans un pays de 1,3 milliard d'habitants, avec plus de 7 % de croissance, qui est devenu un pays assez développé pour avoir des budgets assez considérables d'armement et de construction de centrales nucléaires. D'après lui, c'est encore plus abracadabrant que l'activité principale de Noé21 est de torpiller l'aéroport de Genève, un outil indispensable à la prospérité du canton (activités données aux entreprises, impôts indirects, emplois). Pour lui, il est inconcevable de verser 1 centime à cette organisation.

Le député PLR demande si la Commission des finances souhaite effectuer un vote indicatif formel sur cette subvention. Cela étant, si elle devait être versée, il ne manquera pas de faire un amendement dans l'éventuel budget 2016 et dans celui des années suivantes.

Un député socialiste intervient ; pour sa part, il ne met pas la démocratie en question et il trouve que la critique peut être très constructive. Les membres de Noé21 sont très compétents et cette association réalise des études très intéressantes. Concernant l'aéroport, le rapport qu'ils ont émis était très bien fait et très utile. Par ailleurs, ils ne se sont pas opposés à l'aéroport, mais ils ont mis en question les arguments scientifiques sur lesquels un rapport avait été émis. Si émettre une opinion différente à celle du Prince fait que l'association n'a plus le droit à un financement signifie que les choses vont mal ; si l'argument du député PLR repose là-dessus, c'est très grave. Par contre, sur la seconde interrogation, le député socialiste peut s'associer : l'Inde est une puissance nucléaire et il faut énormément de moyens pour investir dans de tels programmes. Dès lors, il s'interroge sur le fait de voir la petite Suisse aller aider cette puissance pour lui indiquer des manières d'économiser de l'énergie. Si le projet Noé21 est intéressant, l'association peut faire une joint-venture sur place. Effectivement, il aimerait

bien voir le rapport sur l'activité de Noé21 en Inde. Cela étant, il soutient Noé21, mais il faut veiller au choix des collaborations : si le même projet avait été développé pour un pays d'Afrique, cela aurait été plus logique.

Une députée Verte constate que le débat s'engage sur des subventions très ponctuelles ; elle se demande si c'est vraiment le rôle de la Commission des finances de choisir tous ces projets dans le détail. Il existe un service de la solidarité internationale composé de professionnels qui connaissent et suivent ces projets et qui les choisissent selon des critères fixés par le Conseil d'Etat. Elle pense que cela doit se faire ainsi ou alors on pourrait envisager de supprimer le service de la solidarité internationale et confier ce rôle à la Commission des finances, mais il n'est pas certain que l'efficacité soit forcément au rendez-vous. Il semble donc préférable de conserver la solution actuelle. Concernant Noé21, le député PLR a des mots assez injurieux par rapport à cette association en disant que l'Etat finance des activités de sabotage. D'une part, Noé21 est une association qui regroupe des scientifiques qui rendent des rapports et elle rappelle également que les associations environnementales ont un droit de recours. Certains avaient voulu leur retirer ce droit, il y a quelques années, mais le peuple suisse a voté pour le maintien de leur droit de recours. En conséquence, les recours s'inscrivent dans le respect du droit et ne consistent pas à faire du sabotage. Enfin, il y a une comptabilité séparée avec la nécessité de faire un reporting par rapport au financement de ces projets. Si une subvention de 200 000 F est versée pour un projet sur les climatiseurs en Inde, elle ne finance pas leurs activités de lobbying par rapport à l'aéroport de Genève ; il faut cesser de tout mélanger par rapport à cette association.

Un député UDC convient que les commissaires n'ont pas à se mêler de tout, mais ils ont quand même le droit d'être étonnés. L'Inde n'est pas en retard au niveau technique et dispose d'ingénieurs de haut niveau. C'est même dans ce pays que certaines entreprises font traiter leur informatique ; cela est étonnant de penser qu'on va leur apprendre quelque chose concernant des appareils de climatisation.

Un député PLR peut comprendre, concernant Noé21, que certains veulent continuer à subventionner à outrance leurs projets. Personnellement, il a participé à une conférence où un représentant de Noé21 était présent. Celui-ci a traité de futiles bon nombre de déplacements en avion qui portaient de l'aéroport de Genève ; si cela ne revient pas à dénigrer l'aéroport et tout ce qu'il apporte au canton, le député ne sait pas ce que c'est.

Un député socialiste s'étonne des remarques sur Noé21 et sur l'aéroport. L'ancrage des projets peut se faire en Inde, mais cela pourrait se faire au Niger, au Mali ou dans un autre pays en fonction des liens des associations.

En l'occurrence, il s'agit d'un faux procès qui est fait sur le lieu de réalisation d'un projet dans tel ou tel pays, avec tel ou tel régime ou avec telle ou telle circonstance particulière quand les projets sont montés avec une base locale. Il faut également relever que c'est une manière d'intégrer des communautés à Genève et de tisser des liens sur le long terme entre les communautés mieux nanties d'Europe occidentale et des populations moins nanties du reste du monde. Pour le reste, les remarques sur l'Aéroport et le fait de s'étonner que l'on puisse qualifier de futiles certains déplacements en avion sont sidérantes. On sait que des activités comme le transport aérien ou la voiture sont de grands générateurs d'émission de CO₂ et que cela a des effets connus et nuisibles sur le climat. Le député ne comprend pas comment on peut considérer comme n'étant pas problématiques des vols à 30 F pour aller à l'autre bout de l'Europe. Faire des aller-retour sur un week-end comme proposés par certaines compagnies aériennes ou faire un aller-retour dans une journée pour aller faire du shopping à Lisbonne peut donc être considéré comme futile. Le député socialiste ne comprend pas comment on peut trouver cela normal, en 2016, quelques mois après la COP21 et au moment où toute la planète est au courant qu'il y a un problème qui s'appelle le réchauffement climatique engendrant à la fois des déplacements de population et des problèmes économiques majeurs.

On peut prendre l'avion pour de bonnes raisons, pour travailler ou pour partir en vacances, mais de là à multiplier les vols bon marché et les émissions de CO₂ ce n'est pas sérieux. En l'occurrence, l'aéroport joue une politique assez curieuse avec sa politique de taxes qui attire ces vols bon marché et encourage cette surconsommation. Le député socialiste pense qu'il faut garder la raison. On peut se féliciter d'avoir un aéroport international qui fonctionne bien à Genève. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'on doit trouver toutes les pratiques particulièrement intelligentes et glorieuses, et tous cas pas à long terme.

Un autre député socialiste trouve que le projet en Inde de Noé21 est très intéressant, notamment sur le plan énergétique. Dans l'objectif d'avoir une collaboration entre l'UNIGE ou l'EPFL et une université indienne, cela est également très intéressant. Toutefois, dans le cadre de l'aide au développement, le député constate qu'il y a des pays qui ne sont pas des puissances industrielles, qui ne possèdent pas la bombe atomique, mais qui ont aussi des besoins importants. Il faudrait donner un signal aux pays « puissances nucléaires » : s'ils peuvent investir des millions de francs dans l'énergie nucléaire, ils pourraient aussi investir un peu dans un tel projet. Autrement dit, c'est la question de l'opportunité et non pas le projet lui-même que le député met en question.

M. Longchamp attire l'attention des commissaires sur le choix des pays, sur le fait que, en matière d'aide au développement, de promotion des droits humains, de l'éducation, de la formation, etc., par définition tous les pays avec lesquels on traite ne sont pas nécessairement des démocraties et peuvent avoir des situations économiques très diverses. On peut dire que l'Inde est un pays riche, mais on ne peut pas déduire de trois jours de séjour à Bombay que le reste du pays est dans le même état. Lorsqu'on finance des corridors forestiers au Brésil, un pays infiniment plus riche que l'Inde, il faut prendre en compte le fait que ce pays a besoin d'appuis dans ce domaine. Quand on finance un projet au Tibet (qui est juridiquement une province de Chine, même si c'est très contesté), on a affaire à un pays d'une autre puissance économique à côté de laquelle l'Inde est extrêmement modeste et on sait aussi que la situation en Chine n'est pas tout à fait la même quand on parle des plaines du Yunnan ou des hauts plateaux tibétains. Une difficulté propre à la solidarité internationale est que, par définition, on parle avec des pays problématiques. Ils ont soit un retard économique, soit des disparités économiques ou des perceptions différentes de leurs problématiques. Il peut aussi s'agir des pays parmi les pires du monde, par exemple lorsque des actions humanitaires sont financées en Syrie sous l'égide du CICR, il faut prendre conscience que l'argent finit sur le territoire d'un pays qui n'est pas un modèle de démocratie.

La réflexion qui avait été faite sur Noé21 en 2014 n'a plus été faite en 2015 pour les raisons évoquées. Elles étaient celles d'un projet que la commission cantonale trouvait intéressant et que lui-même avait trouvé intéressant au point de le suivre. Il considérait que ce projet qui prévoyait des transferts de compétences, des éléments sur lesquels l'Inde ne prête pas une attention malgré ses richesses, non pas pour équiper le pays de climatiseurs, mais pour qu'il y ait une prise de conscience, notamment des constructeurs, sur les climatiseurs énergivores essaimés dans toute l'Inde. M. Longchamp a suspendu ce projet l'année dernière à la suite des décisions de la Commission des finances qui n'étaient pas de retirer 200 000 F à Noé21 (la commission n'en avait pas la compétence sur le plan juridique), mais sur les fonds d'aide au développement. Evidemment, quand bien même il en avait légalement la possibilité, il ne voulait pas poursuivre un bras de fer qui consistait à ce que, à chaque fois que 200 000 F étaient donnés à Noé21, le reste des projets allaient s'en trouver affaiblis. En faisant cela trois années de suite, on commencerait à se trouver dans une situation budgétaire générale d'appui qui deviendrait problématique.

M. Longchamp laisse la commission se prononcer selon ses formes et décider si elle souhaite lui indiquer par le biais d'une lettre qu'elle est

favorable ou non à cela. Il souhaiterait toutefois que cela se fasse hors de la présence du département. M. Longchamp continue de faire confiance aux travaux de la commission cantonale et à l'instruction des dossiers faite par le service de M^{me} Alonso Lormand.

Une députée socialiste note que le rapport divers donne la liste des aides octroyées par le canton de Genève. Quels sont les répartitions et les liens qui existent au niveau intercantonal ou suisse ? Le point 3.3 du rapport présente les domaines d'intervention, mais la répartition est-elle basée sur une volonté d'être complémentaire avec des actions d'autres cantons, de la DDC ou de ce qui est fait au niveau suisse dans les mêmes régions ? Elle aimerait également connaître les critères utilisés pour ces choix.

M^{me} Alonso Lormand confirme qu'il existe une commission consultative au niveau cantonal dans laquelle siège un représentant de la DDC. Cette dernière a beaucoup plus de moyens que le canton de Genève, elle a une politique beaucoup plus centralisée sur certains domaines et sur certains pays où elle travaille directement avec le SECO. Elle travaille également beaucoup avec des associations et des grandes ONG. Il faut aussi savoir que la DDC ne soutient plus les associations basées dans les cantons hormis les associations qui sont dans les fédérations cantonales (la DDC participe au financement de la Fédération genevoise de coopération). Le service de la solidarité internationale a donc la mission de travailler avec ces associations dans des domaines d'activité larges et il a une vision globale de l'aide au développement. En conséquence, le service de la solidarité internationale ne peut pas se centrer sur un seul domaine et dire que l'on va, par exemple, ne travailler que dans le domaine de la santé pendant quatre ans. Les associations agissent dans des domaines différents. Lorsque Genève soutient un projet dans un pays, le service est toujours en contact avec la DDC sur place (recherche de renseignement sur le partenaire, suivi du projet financé par le canton). Et il y a toujours une relation très directe entre l'association et la Commission cantonale de solidarité internationale. Certains cofinancements vont à des grands projets d'aide humanitaire, à des cofinancements pour certains autres projets de santé ou d'autres domaines où la DDC est plus active que le canton.

Un député MCG demande des précisions sur la « construction d'un centre Ceprolu » à Haïti (p.16 du RD 1088).

M^{me} Alonso Lormand répond qu'il s'agit d'un centre de formation professionnelle.

Un député PLR fait remarquer que M. Longchamp souhaitait un vote indicatif sur Noé21.

M. Longchamp rappelle qu'il ne souhaitait pas que ce vote indicatif soit fait en sa présence. Si la commission a un message à faire passer, il l'entendra, mais il aimerait rester dans des formes institutionnelles logiques. Il s'agit d'un aspect qui relève normalement de la compétence du Conseil d'Etat. Il a entendu le message de la commission en 2015 et il l'entend aujourd'hui, mais c'est à la commission de décider de la forme que son message doit prendre.

Un député MCG indique que ce rapport comprend des éléments intéressants, notamment le fait de développer beaucoup l'aide d'urgence, ce qui est important pour le groupe MCG. Il ne va donc pas s'opposer au rapport, mais il ne va pas non plus le soutenir parce qu'il voudrait que davantage soit donné pour l'aide d'urgence dans les pays en difficulté, en conflit ou en crise. Par conséquent, le groupe MCG s'abstiendra.

Un député UDC se demande si ces aides ne seraient pas plus efficaces en passant par la DDC. Une fois ce problème fondamental posé, il faut voir que le canton de Genève donne la moitié de l'aide versée par tous les cantons. Il y a quand même un problème de fond qu'il faudrait résoudre à ce niveau. Si cela passait par la DDC, d'autres cantons seraient peut-être davantage incités à donner quelque chose plutôt que de se reposer sur Genève.

Une députée PDC trouve un peu étrange que la commission ait voté à l'unanimité le PL 11703 et que le groupe UDC remette en question la participation du canton de Genève à la solidarité internationale. Il peut être gênant que le canton de Genève donne la moitié de ce que donnent les cantons suisses, mais il est également sûr qu'il y a un certain contexte à Genève qui fait que ce canton a toujours favorisé la solidarité internationale et dispose d'une loi à ce sujet. Concernant les réticences des uns et des autres, elle pense que les commissaires n'ont pas l'expérience, ni par rapport aux projets, ni par rapport au contexte global des pays et des territoires dans lesquels ces projets sont menés.

Une députée Verte indique que le groupe des Verts prendra acte de ce rapport. Elle rejoint les propos de la députée PDC. Si on s'inquiète de la Genève internationale, qu'il faut effectivement préserver, dans ce qui fait l'attractivité du canton et qui fait que Genève est peut-être la plus petite ville la plus connue à travers le monde, l'aéroport est important, même si ce ne sont pas forcément les vols Easyjet qui font venir l'ONU à Genève. Par contre, le fait que l'Etat de Genève ait une politique de solidarité internationale et de coopération au développement fait également partie du rayonnement international de Genève.

Une députée socialiste signale que le groupe socialiste prendra acte de ce rapport. Le canton de Genève fait déjà pas mal dans ce domaine, même s'il peut toujours faire mieux. Par contre, elle trouve une partie de la remarque du député UDC pertinente. Il faut que des efforts puissent être faits au niveau intercantonal par d'autres cantons qui sont par ailleurs assez généreux en termes fiscaux. Il pourrait y avoir un peu de stimulation pour qu'il y ait une aide internationale plus importante de la part d'autres cantons. Cette aide internationale fait partie de la Genève internationale, mais aussi de la population genevoise. Quand on voit la richesse qui constitue la population genevoise, cela reflète aussi l'installation et la création de ces associations dans tous les domaines cités dans le rapport. Il est indispensable que l'Etat puisse aussi, à travers sa commission cantonale de solidarité internationale, montrer qu'il redistribue une partie infime de son budget dans des pays d'où proviennent souvent les Genevois. En regardant un reportage sur Western Union, on se rend compte de l'importance de ce que les gens peuvent redonner dans certains pays et de l'argent qui circule entre les pays. Il est important que l'Etat de Genève puisse montrer, à travers sa communauté, cet attachement au monde et pas seulement aux ONG qui viennent à Genève.

La députée socialiste note que le député PLR discutant beaucoup sur la pertinence de la subvention à Noé 21 était cité dans le rapport précédent sur le CAGI. Cela ne lui a posé aucun problème et elle l'a voté. Le député PLR apporte également un soutien au CAGI et à la Genève internationale à travers la fondation à laquelle il participe au niveau professionnel, ce qui n'est pas remis en question. Maintenant, la députée pense que si des scientifiques, à travers Noé21 ou toute autre association, se posent des questions légitimes, non seulement au niveau de l'économie genevoise, mais au niveau du développement général du canton, de la pollution ou autre, on peut le remettre en question. Toutefois, en faire un levier pour diminuer l'aide au développement et l'aide internationale est un pas qu'il serait dangereux de franchir. Il faut réfléchir par rapport au prochain contrat de prestations. Ce n'est pas parce qu'une attribution ne plaît pas à la Commission des finances, et qu'elle a certainement été octroyée en utilisant les mêmes critères que pour les autres attributions figurant dans le rapport, qu'il faut démanteler l'aide internationale. Le groupe socialiste prendra donc acte du rapport.

La députée EAG approuve totalement ce qui vient d'être dit par la députée socialiste.

Une députée PLR constate que, dans le débat politique, la solidarité fait partie des tabous qu'on ne peut pas mettre en doute sans passer pour un affreux néolibéral sans visage. Cela étant, il faut quand même se poser quelques questions. La gauche dit que le canton fait déjà beaucoup, mais

qu'il faudrait en faire plus alors qu'il fait déjà 50 % environ des efforts des cantons. De plus, il fait de la solidarité à crédit puisque, vu les montants, cela impacte ses comptes. En d'autres termes, il ne faut pas exagérer et le canton de Genève serait très mal placé pour faire la morale à d'autres cantons qui ont une gestion interne plus rigoureuse. Concernant la Genève internationale, elle apprécie beaucoup que leurs locaux soient rénovés et que le canton accorde l'attention nécessaire au CAGI, parce que sans les structures existantes à Genève la Genève internationale ne peut pas fonctionner. Le député PLR rejoint les propos du député UDC sur le fait qu'il y a une dispersion des forces et un manque de coordination entre la Confédération, les cantons et les communes. L'année dernière, les commissaires avaient reçu un rapport sur la politique de solidarité internationale du canton et des communes où il était clairement indiqué qu'il n'y avait à peu près aucune coordination entre les cantons et les communes. Le député PLR ne met pas en doute la conviction mise dans ces projets, mais leur efficience. Il faut voir que la Confédération a eu le courage de mettre l'efficience en doute et de réformer en profondeur la DDC, ce qui a d'ailleurs provoqué certains heurts. Enfin, « aider les aidants » est un slogan assez spécifique à Genève où il y a une multitude d'associations qui bénéficient de la manne étatique et dont beaucoup se retrouvent à la Maison des Associations qui demande maintenant 20 millions de francs pour ses œuvres alors que le canton de Genève est près de la cessation de paiement. Il y a quand même des choses qu'il faut mettre en proportion. Quant à faire des initiatives pour environ 20 millions de francs d'investissements et de remise de dette pour des associations qui bénéficient déjà de subventions et qui sont actives dans la solidarité internationale, il y a quand même une limite à ne pas dépasser.

Le Président met aux voix la proposition de prendre acte du rapport RD 1088.

Cette proposition est acceptée par :

Pour : 10 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 1 MCG)

Contre : 4 (2 UDC, 2 MCG)

Abstention : –